

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 06 juin 2018

L'an deux mille dix-huit, le six juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 30 mai 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Pouvoir de Jean-Pierre COUSTEIL à Michel CAMMAS – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Christian LALANDE – Pouvoir de Liliane LEMERCIER à Christian LALANDE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Eric LAVERGNE

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Soullaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Pouvoir de Jacqueline LEPOINT à Patrick LABRANDE – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Nathalie DENIS – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI – André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Bernard PEQUIN

N°2018-096 : AJOUT DE POINTS A L'ORDRE DU JOUR

Rapporteur : Marie-Odile DELCAMP

Le 18 avril 2016, la Communauté de Communes Quercy Bouriane avait établi un contrat de location-gérance avec la SAS « les trois ch'tis cochons ». Suite à la liquidation judiciaire, prononcée le 23 avril 2018, de la société, la Communauté de Communes a fait le choix de conserver le fonds de commerce et par voie de conséquence se retrouve substituée à l'application des contrats en cours.

Il convient de permettre à Madame la Présidente de prendre toutes décisions relatives à l'exécution, la modification et la cessation des contrats de travail.

Lors de sa séance du 11 avril 2018, le Conseil Communautaire a validé la création d'une Maison de Services au Public (MSAP). Cette MSAP ouvrira ses portes le 01^{er} juillet 2018.

Afin de répondre au mieux aux attentes du public, il convient de créer un poste d'agent administratif contractuel à temps complet à compter du 01^{er} juillet 2018.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, valide l'ajout des points sus mentionnés à l'ordre du jour.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 06 juin 2018

L'an deux mille dix-huit, le six juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 30 mai 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Pouvoir de Jean-Pierre COUSTEIL à Michel CAMMAS – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Christian LALANDE – Pouvoir de Liliane LEMERCIER à Christian LALANDE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Eric LAVERGNE

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Pouvoir de Jacqueline LEPOINT à Patrick LABRANDE – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Nathalie DENIS – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI – André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Bernard PEQUIN

N°2018-097 : VALIDATION DES PROCES-VERBAUX DES SÉANCES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 MARS ET DU 11 AVRIL 2018

Rapporteur : Marie-Odile DELCAMP

Les procès-verbaux des séances du 28 mars et du 11 avril 2018 sont soumis à l'approbation des délégués communautaires.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, valide les procès-verbaux des séances du 28 mars et du 11 avril 2018.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 06 juin 2018

L'an deux mille dix-huit, le six juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 30 mai 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Pouvoir de Jean-Pierre COUSTEIL à Michel CAMMAS – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Christian LALANDE – Pouvoir de Liliane LEMERCIER à Christian LALANDE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Eric LAVERGNE

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Soullaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Pouvoir de Jacqueline LEPOINT à Patrick LABRANDE – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Nathalie DENIS – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI – André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Bernard PEQUIN

N°2018-098 : DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Daniel SOULADIE

Considérant la nécessité d'acquérir du mobilier et des équipements divers pour le Relais Assistantes Maternelles,

Considérant que les crédits afférents à cette dépense n'ont pas été prévus en section d'investissement du budget principal,

Considérant les crédits disponibles au chapitre 022 « Dépenses imprévues » en section de fonctionnement du budget principal,

Il est proposé d'adopter la décision modificative n°1 au budget principal, afin de procéder au virement de crédits nécessaires, à hauteur de 1 000 €, au profit de l'opération n°115 « Equipements RAM », dont 480 € à l'article 2184 « Mobilier », et 520 € à l'article 2188 « Autres immobilisations corporelles », en section d'investissement, comme suit :

Budget Principal - Section de fonctionnement

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
022 Dépenses imprévues	1 000,00			
023 Virement à la section d'investissement		1 000,00		
Total	1 000,00	1 000,00		

Budget Principal - Section d'investissement

Chapitre - Article - Opération - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
021 Virement de la section de fonctionnement				1 000,00
21-2184-115 Mobilier RAM		480,00		
21-2188-115 Autres immobilisations corporelles RAM		520,00		
Total		1 000,00		1 000,00

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 30 mai 2018,
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve cette décision modificative.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 06 juin 2018

L'an deux mille dix-huit, le six juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 30 mai 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Pouvoir de Jean-Pierre COUSTEIL à Michel CAMMAS – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Christian LALANDE – Pouvoir de Liliane LEMERCIER à Christian LALANDE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Eric LAVERGNE

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Soullaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Pouvoir de Jacqueline LEPOINT à Patrick LABRANDE – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Nathalie DENIS – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI – André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Bernard PEQUIN

N°2018-099 : COTISATION 2018 AUPRES DU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL (PETR) GRAND QUERCY

Rapporteur : Daniel SOULADIE

La Communauté de Communes Quercy Bouriane adhère au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Grand Quercy depuis le 15 avril 2015 (délibération n° 2015-076).

Ce syndicat mixte dit « à la carte » assure un certain nombre de missions dont forêt – développement de la filière bois, développement culturel et solidarité santé que la Communauté de Communes Quercy Bouriane avait souscrites. Lors de sa séance du 7 décembre 2016 (délibération n° 2016-142), la Communauté de Communes Quercy Bouriane a validé la suppression de son adhésion au PETR pour la mission « développement culturel », pour des raisons de contraintes budgétaires de plus en plus importantes.

En 2017, la Communauté de Communes Quercy Bouriane n'adhère donc plus que pour les missions suivantes :

- Forêt – Développement de la filière bois,
- Solidarité Santé.

Pour mémoire en 2017, le montant de la cotisation à verser au PETR Grand Quercy était établie sur la base de 2,77€ par habitant / 12 059 (population DGF 2016) soit un montant de 33 403,43 €.

En 2018, le montant de la cotisation est de 31 112,22 € sur la base de 2,58 € par habitant que multiplie 12 059 habitants (population DGF 2016), ce qui représente une baisse de 2 291,21 €.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 30 mai 2018,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide le versement de la cotisation au titre de l'année 2018 au PETR Grand Quercy et ce pour un montant de 31 112,22 €,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 06 juin 2018

L'an deux mille dix-huit, le six juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 30 mai 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Pouvoir de Jean-Pierre COUSTEIL à Michel CAMMAS – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Christian LALANDE – Pouvoir de Liliane LEMERCIER à Christian LALANDE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Eric LAVERGNE

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Soullaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Pouvoir de Jacqueline LEPOINT à Patrick LABRANDE – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Nathalie DENIS – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI – André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Bernard PEQUIN

N°2018-100 : COTISATION 2018 AUPRES DU SYNDICAT MIXTE DES BASSINS VERSANTS DU CEOU ET DE LA GERMAINE (SMBVCG)

Rapporteur : Daniel SOULADIE

La loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 prévoit que la compétence obligatoire Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) soit affectée aux communes au plus tard le 1er janvier 2018.

La Communauté de Communes a changé ses statuts le 28 juin 2017 (délibération n° 2017-096), pour se doter de la compétence obligatoire « GEMAPI », au nom de l'ensemble de ses communes membres, à compter du 1^{er} janvier 2018.

La Communauté de Communes Quercy Bouriane a adhéré au Syndicat Mixte des Bassins Versants du Céou et de la Germaine (SMBVCG) le 18 octobre 2017 (délibération n°2017-115) au vu de son expérience et de ses compétences techniques afin de mener à bien les missions « GEMAPI » sur le territoire de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, dans le cadre du principe de « représentation substitution ».

Au titre de l'année 2018, le montant de la cotisation auprès du SMBVCG est de 43 859,16 € (tableau de répartition des cotisations des adhérents au syndicat joint en annexe). Un premier appel de cotisation d'un montant de 26 315,50 €, soit 60% du montant global, sera versé courant juin, et les 40% restant, soit un montant de 17 543,66 € seront versés en novembre 2018.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 30 mai 2018,

Monsieur Patrick LABRANDE et Monsieur Thierry LEMPEREUR ne participent pas au vote.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide le versement de la cotisation au titre de l'année 2018 au SMBVCG et ce pour un montant de 43 859,16 € dans les conditions présentées ci-avant,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 06 juin 2018

L'an deux mille dix-huit, le six juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 30 mai 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Pouvoir de Jean-Pierre COUSTEIL à Michel CAMMAS – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Christian LALANDE – Pouvoir de Liliane LEMERCIER à Christian LALANDE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Eric LAVERGNE

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Soullaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Pouvoir de Jacqueline LEPOINT à Patrick LABRANDE – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Nathalie DENIS – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI – André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Bernard PEQUIN

N°2018-101 : MANIFESTATIONS D'INTERET COMMUNAUTAIRE – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : Fabienne CHARBONNEL

Dans le cadre de l'application de la compétence « *soutien en direction du monde associatif dans l'objectif d'une dynamique apportée à la vie locale, au titre de l'exercice des compétences communautaires, conformément aux critères définis dans la compétence tourisme* », la Communauté de Communes mettait en œuvre depuis plusieurs années une prestation de fourniture et pose de matériels de réception auprès des associations du territoire communautaire, qui, en retour, versaient une participation financière dont le taux était déterminé chaque année.

Compte tenu d'un plan de charge croissant, le service technique n'est plus en mesure d'assurer un suivi qualitatif du marché « Fourniture et pose de matériels de réception ». En conséquence, la conférence des maires réunie le 24 janvier 2018 a validé une enveloppe financière de 9 000,00 € pour subventionner les associations organisant des manifestations d'intérêt communautaire pour l'année 2018.

Un courrier leur a été adressé en ce sens leur demandant de retourner leur devis relatif à la location de matériel de réception, afin qu'il leur soit attribué une subvention. Le total des devis s'élève à 16 357,20 €.

Il convient de déterminer les subventions 2018 : 55 % du coût de la prestation pourrait être versé aux associations.

Proposition est faite au conseil communautaire de valider les montants des subventions ci-dessous :

Association	Coût de la prestation 2018	Subvention 2018
Comité des Fêtes de Concorès	2 550,00 €	1 402,50 €
Comité des Fêtes de Gourdon	840,00 €	462,00 €
Comité des Fêtes de Le Vigan	1 800,00 €	990,00 €
Comité des Fêtes d'Uzech-les-Oules	924,00 €	508,20 €
Comité des Fêtes de Peyrilles	2 370,00 €	1 303,50 €
Comité des Fêtes de Montamel	2 148,00 €	1 181,40 €
Comité des Fêtes de St-Germain-du-Bel-Air	1 975,20 €	1 086,36 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Comité des Fêtes de Dégagnazès	2 200,00 €	1 210,00 €
Comité des Fêtes de Payrignac	1 550,00 €	852,50 €
Total	16 357,20 €	8 996,46 €

Précision est donnée que les subventions seront versées à hauteur de 55 % des montants prévisionnels énoncés ci-dessus ou au réel en cas de moins-value, sur présentation de la facture de la prestation. Tout dépassement ne sera pas pris en charge.

En cas de moins-value, le reliquat de l'enveloppe sera réparti en fin d'année sur l'ensemble des comités des fêtes bénéficiaires dans le cadre d'une subvention complémentaire.

Vu l'avis favorable de la Conférence des maires en date du 30 Mai 2018,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve les subventions 2018 aux associations organisant des manifestations d'intérêt communautaire, selon le tableau récapitulatif ci-avant proposé,
- autorise Madame la Présidente à procéder à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 06 juin 2018

L'an deux mille dix-huit, le six juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 30 mai 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Pouvoir de Jean-Pierre COUSTEIL à Michel CAMMAS – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Christian LALANDE – Pouvoir de Liliane LEMERCIER à Christian LALANDE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Eric LAVERGNE

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Soullaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Pouvoir de Jacqueline LEPOINT à Patrick LABRANDE – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Nathalie DENIS – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI – André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Bernard PEQUIN

N°2018-102 : ADHESION AU SERVICE « RGPD » DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU LOT (CDGFPT46) ET NOMINATION D'UN DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES (DPD)

Rapporteur : Patrick LABRANDE

Le Règlement Général en matière de Protection des Données personnelles (RGPD) européen n° 2016/679, en date du 26 avril 2016, entre en vigueur le 25 mai 2018. Il apporte de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rend obligatoire leur application. De plus, ce règlement crée, pour toute entité publique, l'obligation d'une désignation d'un Délégué à la Protection des Données (DPD). Le non-respect de ces nouvelles obligations entraîne des sanctions lourdes, conformément aux articles 83 et 84 du RGPD.

Au regard du volume important de ces nouvelles obligations légales imposées et de l'inadéquation entre les moyens dont la collectivité dispose et lesdites obligations de mise en conformité, il paraît très difficile d'assumer, en interne, la mise en œuvre de ce règlement.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot (CDG46) propose à ses collectivités adhérentes, dans le cadre d'une convention, de mutualiser son expertise et ses moyens tant en personnel qu'en solution informatique au bénéfice des collectivités et établissements publics qui en éprouveraient le besoin, ce qui permettrait une mise en œuvre et une conformité aux obligations juridiques.

Il propose aussi de désigner le CDG46 comme DPD « personne morale » de la collectivité.

La mutualisation de cette mission auprès du CDG46, représenterait, pour la Communauté de Communes Quercy Bouriane, un coût de mise en place de 950,00 € assorti d'un forfait annuel de 1 065,00 € proratisé à la date d'adhésion pour la première année. Ces tarifs doivent être encore définitivement validés par le Conseil d'Administration du CDG46.

Vu l'avis favorable de la Conférence des maires en date du 30 Mai 2018,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide, avec le CDG46, la mutualisation d'un service permettant la mise en application du Règlement Général en matière de Protection des Données personnelles (RGPD), dans le cadre d'une convention, à compter du 1^{er} juillet 2018,
- désigne le CDG46 comme DPD « personne morale » de la collectivité, à compter du 1^{er} juillet 2018,

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 06 juin 2018

L'an deux mille dix-huit, le six juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 30 mai 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Pouvoir de Jean-Pierre COUSTEIL à Michel CAMMAS – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Christian LALANDE – Pouvoir de Liliane LEMERCIER à Christian LALANDE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Eric LAVERGNE

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Soullaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Pouvoir de Jacqueline LEPOINT à Patrick LABRANDE – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Nathalie DENIS – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI – André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Bernard PEQUIN

N°2018-103 : CREATION D'UN POSTE D'EDUCATEUR PRINCIPAL DE JEUNES ENFANTS A TEMPS COMPLET ET SUPPRESSION D'UN POSTE D'EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS A TEMPS COMPLET

Rapporteur : Patrick LABRANDE

Le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 11 juillet 2007, a validé la création d'un poste d'éducateur de jeunes enfants à temps complet.

L'agent, qui occupe actuellement le poste, a été inscrit, au vu de son ancienneté, au tableau d'avancement de grades, afin de devenir, éducateur principal de jeunes enfants à temps complet, et ce à compter du 1er juillet 2018.

Cette proposition a été validée par l'autorité territoriale et par la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot.

Par ailleurs, il est proposé de supprimer le poste d'éducateur de jeunes enfants qui n'aura plus à être pourvu.

Pour ce faire, un avis devra être sollicité auprès du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Lot.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 30 mai 2018,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la création d'un poste d'éducateur principal de jeunes enfants à temps complet, à compter du 1er juillet 2018,
- valide la suppression du poste d'éducateur de jeunes enfants à temps complet,
- autorise Madame la Présidente, à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,

Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 06 juin 2018

L'an deux mille dix-huit, le six juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 30 mai 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUIGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Pouvoir de Jean-Pierre COUSTEIL à Michel CAMMAS – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Christian LALANDE – Pouvoir de Liliane LEMERCIER à Christian LALANDE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Eric LAVERGNE

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Soullaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Pouvoir de Jacqueline LEPOINT à Patrick LABRANDE – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Nathalie DENIS – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI – André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Bernard PEQUIN

N°2018-104 : CREATION D'UN POSTE D'AGENT D'ANIMATION POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Rapporteur : Patrick LABRANDE

L'ALSH de Saint Germain du Bel-Air, au sein du service jeunesse de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, initialement géré par la MJC de Gourdon, a été repris en gestion directe, depuis le 1^{er} janvier 2017. Cet ALSH a vu, depuis lors, sa fréquentation croître de manière régulière et afin de répondre au mieux à la demande des parents, il est envisagé de demander, à la CAF du Lot, une augmentation de l'agrément fixant le nombre d'enfants pouvant être accueillis, pour passer de 20 à 24.

De plus, le Regroupement Pédagogique Intercommunal, sur le territoire duquel se trouve l'ALSH, s'est positionné, au vu de la possibilité offerte par l'Etat aux Communes, dès la rentrée scolaire 2018-2019, pour un retour à une organisation de la semaine scolaire sur 4 jours, ce qui va élargir l'amplitude d'ouverture avec, en sus, le mercredi matin.

Pour ces raisons, le service va être rapidement confronté à une montée en charge, et il convient de recruter un agent qui pourra venir en soutien du personnel actuel. Néanmoins, il ne paraît pas possible de savoir, dès à présent, si l'effet de ces changements sur la fréquentation sera pérenne.

La loi n°84-53 du 26 janvier 1984, article 3-1, permet aux collectivités territoriales de recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité. Ces agents peuvent être recrutés pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs.

Il est donc proposé de recruter un agent contractuel à temps complet, sur une période d'un an, et ce du 10 juillet 2018 au 9 juillet 2019. Sa rémunération sera basée sur le premier échelon de la grille indiciaire du grade d'adjoint d'animation territorial assorti du supplément familial de traitement (le cas échéant) ainsi que des indemnités instituées par l'assemblée délibérante.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 30 mai 2018,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve le recrutement d'un agent contractuel à temps complet pour accroissement saisonnier d'activité, dans les conditions présentées ci avant, pour une durée d'un an,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 06 juin 2018

L'an deux mille dix-huit, le six juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 30 mai 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Pouvoir de Jean-Pierre COUSTEIL à Michel CAMMAS – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Christian LALANDE – Pouvoir de Liliane LEMERCIER à Christian LALANDE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Eric LAVERGNE

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Soullaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Pouvoir de Jacqueline LEPOINT à Patrick LABRANDE – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Nathalie DENIS – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI – André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Bernard PEQUIN

N°2018-105 : CREATION DE DEUX POSTES D'ADJOINTS TECHNIQUES POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Rapporteur : Patrick LABRANDE

Les services techniques doivent faire face à une montée en charge temporaire de leurs activités avec, en sus de la gestion des voies communautaires, la mise en œuvre de la campagne de balisage et de débroussaillage des sentiers de randonnée et la volonté d'un entretien accru des ouvrages d'art de voirie.

Afin d'assumer au mieux ce surcroit de missions temporaires, il convient de recruter deux agents qui viendront en soutien de l'équipe actuelle.

La loi n°84-53 du 26 janvier 1984, article 3-1, permet aux collectivités territoriales de recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité. Ces agents peuvent être recrutés pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs.

Il est donc proposé de recruter deux agents contractuels à temps complet, sur une période d'un an, du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019 pour l'un et du 1^{er} août 2018 au 31 juillet 2019 pour l'autre. Leurs rémunérations seront basées sur le premier échelon de la grille indiciaire du grade d'adjoint technique territorial assorti du supplément familial de traitement (le cas échéant) ainsi que des indemnités instituées par l'assemblée délibérante.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 30 mai 2018,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve le recrutement de deux agents contractuels à temps complet pour accroissement temporaire d'activité, dans les conditions présentées ci avant, pour une durée d'un an,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 06 juin 2018

L'an deux mille dix-huit, le six juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 30 mai 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Pouvoir de Jean-Pierre COUSTEIL à Michel CAMMAS – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Christian LALANDE – Pouvoir de Liliane LEMERCIER à Christian LALANDE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Eric LAVERGNE

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Soullaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Pouvoir de Jacqueline LEPOINT à Patrick LABRANDE – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Nathalie DENIS – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI – André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Bernard PEQUIN

N°2018-106 : CREATION D'UN POSTE DE CHARGE DE GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Rapporteur : Patrick LABRANDE

La prise de nouvelles compétences, l'extension ou la création de services à la personne et la mise en œuvre de la dématérialisation des actes génèrent temporairement une montée en charge de travail conséquente pour le pôle administratif et financier. A personnel constant, les missions dévolues ne peuvent plus être assurées de manière sereine et en toute efficacité et sécurité juridique, par manque de temps.

Au vu du travail mené afin de déterminer si une mutualisation des services est envisageable, il paraît plus prudent de pallier à ce surcroît de charge de travail par la création d'un emploi contractuel. En effet, dans le cadre d'une mutualisation, le redéploiement des services et du personnel afférent permettra peut-être de renforcer le pôle administratif et financier.

La loi n°84-53 du 26 janvier 1984, article 3-1, permet aux collectivités territoriales de recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité. Ces agents peuvent être recrutés pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs.

Il est donc proposé de créer un poste de chargé de gestion administrative et financière contractuel, à temps complet, pour une durée d'un an, à compter du 12 juin 2018 et ce jusqu'au 11 juin 2019. Sa rémunération sera basée sur le premier échelon de la grille indiciaire du grade d'adjoint administratif territorial assorti du supplément familial de traitement (le cas échéant) ainsi que des indemnités instituées par l'assemblée délibérante.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 30 mai 2018,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la création d'un poste de chargé de gestion administrative et financière, à temps complet, et ce à compter du 12 juin 2018,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 06 juin 2018

L'an deux mille dix-huit, le six juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 30 mai 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Pouvoir de Jean-Pierre COUSTEIL à Michel CAMMAS – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Christian LALANDE – Pouvoir de Liliane LEMERCIER à Christian LALANDE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Eric LAVERGNE

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac :

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Soullaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Pouvoir de Jacqueline LEPOINT à Patrick LABRANDE – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Nathalie DENIS – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI – André MANIE – Robert LACOMBE

A été élu secrétaire de séance : Bernard PEQUIN

Sortie provisoire de Monsieur Robert LACOMBE

N°2018-107 : RENOVATION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE DE GOURDON – FAISABILITE, PROGRAMME ET ENVELOPPE PREVISIONNELLE GLOBALE

Rapporteur : Claude VIGIE

Vu la compétence « construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire »,

Vu les équipements d'intérêt communautaire et particulièrement la piscine intercommunale de Gourdon,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2016-119 de la séance du 12 Octobre 2016 validant le démarrage des études de programmation pour définir le projet de rénovation de la piscine intercommunale de Gourdon,

La Communauté de Communes a lancé les études de programmation au premier semestre 2017. L'équipe de programmistes a remis le diagnostic technique et l'étude de faisabilité complète proposant 3 scénarii avec, pour chacun d'entre eux les coûts d'investissement et de fonctionnement.

Suite à la remise de ces éléments, le Comité de pilotage s'est réuni le 25 juillet 2017 pour échanger sur les orientations de l'aménagement mais aussi le 11 septembre 2017 pour visiter la piscine de Lalbenque.

Le groupement de programmistes a rendu ensuite au mois d'octobre le programme technique ainsi que le programme fonctionnel de l'opération.

Le Comité de Pilotage réuni le 29 janvier 2018 a estimé une enveloppe prévisionnelle de travaux de 1 500 000,00 € HT.

A ce stade de l'opération et conformément à l'article 2 de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique, il convient désormais que l'assemblée délibérante se prononce sur la faisabilité et l'opportunité de l'opération, ainsi que sur son programme, et d'en arrêter l'enveloppe prévisionnelle globale avant de retenir le maître d'œuvre qui sera chargé de mener les études.

L'étude de faisabilité annexée présente notamment une analyse des besoins complète, l'examen de la situation existante sur le plan fonctionnel mais également le pré-programme de l'opération.

Le programme fonctionnel joint détaille :

- le projet et ses grands principes d'implantation,
- les objectifs en termes de fonctionnalité et de pérennité,
- la présentation des différents espaces,
- les contraintes et exigences réglementaires.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Le chiffrage prévisionnel est basé sur les éléments retenus par le Comité de pilotage suite à la visite de la piscine de Lalbenque : l'estimation prévisionnelle globale de l'opération est de 2 000 000,00 € HT dont une part travaux de 1 500 000,00 € HT.

Une fois l'équipe de maîtrise d'œuvre retenue, le calendrier prévisionnel prévoit la phase études au premier semestre 2019, la consultation relative aux entreprises travaux fin 2019 et les travaux en 2020.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 30 Mai 2018,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 31 votes pour, 3 votes contre (Monsieur Jean-Louis CONSTANT – Monsieur Alexandre BERGOUIGNOUX et Monsieur Bruno SABATIER) et 4 abstentions (Monsieur Serge BAZIN – Monsieur Daniel SOULADIE - Madame Marie-Chantal LAURENT et Monsieur Alain ESCAPOULADE) :

- valide l'étude de faisabilité et l'opportunité de l'opération,
- valide son programme,
- arrête son enveloppe prévisionnelle globale à 2 000 000,00 € HT,
- autorise Madame la Présidente à lancer la consultation relative à l'équipe de maîtrise d'œuvre,
- autorise Madame la Présidente à rechercher les financements,
- autorise Madame la Présidente à procéder à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,

Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 06 juin 2018

L'an deux mille dix-huit, le six juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 30 mai 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Pouvoir de Jean-Pierre COUSTEIL à Michel CAMMAS – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Christian LALANDE – Pouvoir de Liliane LEMERCIER à Christian LALANDE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Eric LAVERGNE

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac :

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Soullaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Pouvoir de Jacqueline LEPOINT à Patrick LABRANDE – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Nathalie DENIS – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI – André MANIE – Robert LACOMBE

A été élu secrétaire de séance : Bernard PEQUIN

N°2018-108 : CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE ET DE VERSEMENT D'UNE PARTICIPATION FINANCIERE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE RELATIVE A LA TRAVERSE D'UZECH-LES-OULES SUR LA RD N°5

Rapporteur : Claude VIGIE

Vu la délibération n°2016-149 du Conseil Communautaire du 7 décembre 2016 validant le projet et le lancement de l'opération de Requalification de la traverse du bourg et des Espaces Publics de la Commune d'Uzech-les-Oules,

Vu la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre la Commune d'Uzech-les-Oules et la Communauté de Communes Quercy Bouriane pour la première tranche de travaux de Requalification de la traverse du bourg et des espaces publics,

Considérant que l'aménagement de la traverse d'Uzech-les-Oules située sur la Route Départementale n°5 est une opération dont une partie des travaux implique des aménagements urbains sur le domaine départemental, il convient d'accepter une délégation de maîtrise d'ouvrage avec la Département du Lot pour les travaux relatifs à la réfection de la chaussée du carrefour des voies communales de l'Oulerie, de la Mairie, et de la RD 5.

Le Conseil Communautaire doit se prononcer sur la convention présentée en annexe.

Cette convention détermine :

- les conditions dans lesquelles la Communauté de Communes Quercy Bouriane assurera la maîtrise d'ouvrage des travaux,
- les modalités de la participation financière du Département du Lot,
- l'autorisation d'occupation du domaine public routier départemental par la Communauté de Communes Quercy Bouriane pour la réalisation des aménagements du carrefour et des abords de la traverse ainsi que leur éligibilité au FCTVA.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 30 Mai 2018,

Madame Danielle DEVIERS ne participe pas au vote.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- autorise Madame la Présidente à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et de versement d'une participation financière à la Communauté de Communes Quercy Bouriane relative à la traverse d'Uzech-les-Oules sur la RD n°5,

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 06 juin 2018

L'an deux mille dix-huit, le six juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 30 mai 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Pouvoir de Jean-Pierre COUSTEIL à Michel CAMMAS – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Christian LALANDE – Pouvoir de Liliane LEMERCIER à Christian LALANDE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Eric LAVERGNE

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Soullaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Pouvoir de Jacqueline LEPOINT à Patrick LABRANDE – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Nathalie DENIS – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI – André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Bernard PEQUIN

Retour de Monsieur Robert LACOMBE

N°2018-109 : IMPLANTATION D'UN POINT DE MUTUALISATION DE ZONE (PMZ) SUR LA PARCELLE B906 COMMUNE DE PAYRIGNAC

Rapporteur : Stéphane MAGOT

Dans le cadre du déploiement du réseau Très Haut Débit, la commune de Payrignac et la Société Alliance sollicitent l'autorisation de la Communauté de Communes Quercy Bouriane pour l'implantation d'un Point de Mutualisation de Zone (Armoire de rue pour la Fibre Optique) sur la parcelle B906 Commune de Payrignac.

Cet accord préalable sera régularisé par la signature d'une convention de mise à disposition de l'emplacement.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 30 Mai 2018,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve l'implantation d'un Point de Mutualisation de Zone sur la parcelle B906 - Commune de Payrignac,
- autorise Madame la Présidente à signer la convention de mise à disposition de l'emplacement à venir,
- autorise Madame la Présidente à prendre toutes décisions relative à l'implantation de Point de Mutualisation de Zone (Armoire pour la Fibre Optique) sur les parcelles dont la CCQB est propriétaire,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 06 juin 2018

L'an deux mille dix-huit, le six juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 30 mai 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Pouvoir de Jean-Pierre COUSTEIL à Michel CAMMAS – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Christian LALANDE – Pouvoir de Liliane LEMERCIER à Christian LALANDE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Eric LAVERGNE

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Soullaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Pouvoir de Jacqueline LEPOINT à Patrick LABRANDE – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Nathalie DENIS – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI – André MANIE – Daniel THEBAULT

A été élu secrétaire de séance : Bernard PEQUIN

Sortie provisoire de Monsieur Daniel THEBAULT

N°2018-110 : CONVENTION DE SERVICE PARTAGE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE ET LA COMMUNE DE SAINT GERMAIN DU BEL AIR POUR LA GESTION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE DE SAINT GERMAIN DU BEL AIR

Rapporteur : Michel CAMMAS

Vu l'arrêté préfectoral SPG-2016-8 du 28 juin 2016, portant transfert de la compétence sports à la Communauté de Communes Quercy-Bouriane à compter du 1^{er} juillet 2016 pour les équipements d'intérêt communautaire suivants :

- La construction, l'entretien et le fonctionnement du gymnase de la Commune du Vigan
- L'entretien et le fonctionnement :
 - du gymnase de la Pousie de la Commune de Gourdon,
 - du gymnase de l'Hivernerie de la Commune de Gourdon,
 - de la piscine municipale de la Commune de Gourdon,
 - de la piscine municipale de la Commune de Saint-Germain du Bel-Air.

Vu l'article L.5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi n° 2016-1917 du 29 décembre 2016, qui précise que dans le cadre d'une bonne organisation des services, une commune peut conserver tout ou partie du service concerné par le transfert de compétences.

Considérant, qu'une période transitoire pour l'évaluation et la mise en œuvre des opérations de transfert du personnel, d'actif et de charges vers la Communauté de Communes Quercy Bouriane était donc nécessaire, afin d'assurer la continuité du service auprès de la population,

Considérant, que pour ce faire, le Conseil Communautaire a validé lors de sa séance du 6 juillet 2016 (délibération n° 2016-089) la mise en place d'une convention de service partagé afin que la Commune de Saint Germain du Bel Air exerce pour le compte de la Communauté de Communes Quercy Bouriane l'entretien, la gestion et le fonctionnement de la piscine intercommunale de Saint Germain du Bel-Air,

Cet équipement sportif étant aussi utilisé, sur ses temps d'ouverture, par le Camping municipal de Saint Germain du Bel-Air, et sa localisation rendant complexe une intervention concomitante, des agents d'entretiens intercommunaux, sur les piscines de Gourdon et de Saint Germain du Bel-Air, il convient de conclure une convention de service partagé (jointe en annexe) de manière pérenne. Ainsi, la Commune de Saint Germain du Bel-Air exercera pour le compte de la Communauté de Communes Quercy Bouriane l'entretien, la gestion et le fonctionnement de la piscine

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

intercommunale de Saint Germain du Bel-Air, pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2018. La Communauté de Communes Quercy Bouriane remboursera à la Commune de Saint Germain du Bel-Air, la charge nette de fonctionnement du service.

Vu l'avis favorable de la conférence des maires en date du 30 mai 2018,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la mise en œuvre d'une convention de service partagé entre la Communauté de Communes Quercy Bouriane et la Commune de Saint Germain du Bel Air, pour l'entretien, la gestion et le fonctionnement de la piscine intercommunale de Saint Germain du Bel Air, dans les conditions ci avant énoncées et pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2018,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 06 juin 2018

L'an deux mille dix-huit, le six juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 30 mai 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Pouvoir de Jean-Pierre COUSTEIL à Michel CAMMAS – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Christian LALANDE – Pouvoir de Liliane LEMERCIER à Christian LALANDE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Eric LAVERGNE

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Soullaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Pouvoir de Jacqueline LEPOINT à Patrick LABRANDE – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Nathalie DENIS – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI – André MANIE – Daniel THEBAULT

A été élu secrétaire de séance : Bernard PEQUIN

N°2018-111 : CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE ET LE CLUB « GOURDON NATATION » POUR L'UTILISATION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE DE GOURDON

Rapporteur : Michel CAMMAS

Vu l'arrêté préfectoral SPG-2016-8 du 28 juin 2016, portant transfert de la compétence sports à la Communauté de Communes Quercy-Bouriane à compter du 1^{er} juillet 2016 pour les équipements d'intérêt communautaire suivants :

- La construction, l'entretien et le fonctionnement du gymnase de la Commune du Vigan
- L'entretien et le fonctionnement :
 - du gymnase de la Poussie de la Commune de Gourdon,
 - du gymnase de l'Hivernerie de la Commune de Gourdon,
 - de la piscine municipale de la Commune de Gourdon,
 - de la piscine municipale de la Commune de Saint-Germain du Bel-Air.

Dans le cadre de la politique sportive de la Communauté de Communes Quercy Bouriane et dans un souci de développement de la pratique de la natation sur le territoire, il est proposé de mettre en place une convention d'utilisation (jointe en annexe) de la piscine intercommunale de Gourdon au profit du Club « Gourdon Natation », en dehors des heures d'ouverture au public, afin que ce dernier organise les séances d'entraînement de ses licenciés, et ce à titre gracieux.

Pour l'entraînement des jeunes, un des maîtres-nageur sauveteur de la Communauté de Communes Quercy Bouriane sera présent pour assurer la sécurité de la baignade, et ils se dérouleront :

- du 14 mai au 6 juillet 2018, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 17h à 19h
- du 8 juillet au 1^{er} septembre 2018 du lundi au samedi, de 13h à 15h.

En ce qui concerne les entraînements des adultes, la sécurité sera assuré par un membre du Club possédant un diplôme de maître-nageur sauveteur, et ils se dérouleront :

- du 14 mai au 6 juillet 2018, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 19h à 20h,
- du 8 juillet au 1^{er} septembre 2018, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, de 20h à 21h.

Le Club « Gourdon Natation » aura aussi, sous sa responsabilité, la gestion pleine et entière du fonctionnement de la buvette se trouvant dans les locaux de la piscine intercommunale, et ce pendant les heures d'ouverture de l'équipement. En contrepartie, le club « Gourdon Natation » devra verser une participation annuelle de 300,00 €.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 30 mai 2018,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve la convention pour l'utilisation de la piscine intercommunale de Gourdon dans les conditions ci-avant présentées,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 06 juin 2018

L'an deux mille dix-huit, le six juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 30 mai 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Pouvoir de Jean-Pierre COUSTEIL à Michel CAMMAS – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Christian LALANDE – Pouvoir de Liliane LEMERCIER à Christian LALANDE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Eric LAVERGNE

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Soullaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Pouvoir de Jacqueline LEPOINT à Patrick LABRANDE – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Nathalie DENIS – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI – André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Bernard PEQUIN

Retour de Monsieur Daniel THEBAULT

N°2018-112 : CONVENTION ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU LOT, LE COLLEGE LEO FERRE DE GOURDON ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE POUR L'UTILISATION DU GYMNASE DE LA POUSSIE

Rapporteur : Michel CAMMAS

Vu l'arrêté préfectoral SPG-2016-8 du 28 juin 2016, portant transfert de la compétence sports à la Communauté de Communes Quercy-Bouriane à compter du 1^{er} juillet 2016 pour les équipements d'intérêt communautaire suivants :

- La construction, l'entretien et le fonctionnement du gymnase de la Commune du Vigan
- L'entretien et le fonctionnement :
 - du gymnase de la Poussie de la Commune de Gourdon,
 - du gymnase de l'Hivernerie de la Commune de Gourdon,
 - de la piscine municipale de la Commune de Gourdon,
 - de la piscine municipale de la Commune de Saint-Germain du Bel-Air.

Le gymnase de la Poussie (ou gymnase Louis Delpech), au vue de sa proximité immédiate et de la richesse de ses équipements, est utilisé par le collège Léo Ferré pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive auprès des élèves.

Le Département du Lot étant compétent en matière de construction, d'entretien et d'équipement du collège Léo Ferré, il convient de mettre en place une convention d'utilisation (jointe en annexe) du gymnase communautaire Louis Delpech.

La mise à disposition se fera à titre onéreux, sur la base d'un coût horaire forfaitaire fixé à hauteur de 14,03 € pour l'année scolaire 2017-2018. Il sera révisable tous les ans en fonction des variations de l'indice du coût de référence des loyers publiés par l'INSEE.

La Communauté de Communes émettra un titre de recettes, par année scolaire, à l'encontre du Collège de Gourdon, qui se verra verser, par le Département du Lot, une dotation spécifique équivalente.

Un planning d'utilisation du gymnase sera établi à chaque début d'année scolaire en concertation avec le collège Léo Ferré.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

La convention est applicable à compter de la date de la signature de toutes les parties et ce jusqu'au 30 juin 2023.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 30 mai 2018,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- approuve la convention avec le Département du Lot et le Collège Léo Ferré pour l'utilisation du gymnase communautaire Louis Delpech, dans les conditions présentées ci avant,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,

Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 06 juin 2018

L'an deux mille dix-huit, le six juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 30 mai 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Pouvoir de Jean-Pierre COUSTEIL à Michel CAMMAS – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Christian LALANDE – Pouvoir de Liliane LEMERCIER à Christian LALANDE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Eric LAVERGNE

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Soullaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Pouvoir de Jacqueline LEPOINT à Patrick LABRANDE – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Nathalie DENIS – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI – André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Bernard PEQUIN

N°2018-113 : CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE ET L'ASSOCIATION « ETRE ET DEVENIR EN BOURIANE » POUR LE PRET DES LOCAUX DU RAM ET DE LA SALLE DE REUNION DU MOULIN DELSOL

Rapporteur : Michel CAMMAS

La Communauté de Communes Quercy Bouriane, dans le cadre de sa compétence « enfance- jeunesse », s'est engagée dans une démarche d'actions sur la parentalité avec la mise en place d'un comité technique regroupant les forces vives du territoire. Ce comité technique aura pour but de faire l'état des lieux de l'existant, de proposer une permanence d'écoute pour les parents en difficulté ainsi qu'une orientation vers une aide concrète et de prévoir ou relayer des interventions autour de la thématique de la parentalité.

L'Association « Etre et Devenir en Bouriane » a pour but de permettre aux enfants et aux parents du secteur (ou de passage) de se rencontrer, se retrouver, d'organiser et de participer à diverses activités dans un moment de convivialité, sur la base d'une cotisation annuelle accessible à tous. Afin de mener à bien ce projet, qui rentre dans le cadre des actions de la Communauté de Communes en matière de parentalité, l'association est à la recherche d'un local, et d'une salle de réunion.

La Communauté de Communes Quercy Bouriane dispose d'un local sis Moulin Delsol au Vigan, utilisé par le RAM tous les lundis, mais disponible sur les autres jours de la semaine, ainsi que d'une salle de réunion. Ainsi, il est proposé de mettre ce local à la disposition de l'Association, à titre gracieux, dans le cadre d'une convention (jointe en annexe). La salle de réunion, quant-à elle, pourra être utilisée ponctuellement par l'association, si le planning de disponibilité le permet.

L'Association aura accès au local du RAM tous les mercredis après-midi et à la salle de réunion, suivant les disponibilités. Elle pourra jouir du matériel présent dans les locaux du RAM (jouets, jeux...), mais ne pourra pas utiliser les consommables. Elle devra effectuer le ménage dans les locaux du RAM, après chaque passage.

Vu l'avis favorable de la Conférence des Maires en date du 30 mai 2018,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 36 votes pour et 3 abstentions (Madame Sylvie THEULIER – Madame Sylvette BELONIE et Monsieur Patrick LABRANDE) :

- approuve la conclusion de la convention avec l'Association « Etre et Devenir en Bouriane » pour la mise à disposition des locaux du RAM et de la salle de réunion du Moulin Delsol au Vigan, dans les conditions présentées ci avant,

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 06 juin 2018

L'an deux mille dix-huit, le six juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 30 mai 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Pouvoir de Jean-Pierre COUSTEIL à Michel CAMMAS – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Christian LALANDE – Pouvoir de Liliane LEMERCIER à Christian LALANDE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Eric LAVERGNE

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Soullaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Pouvoir de Jacqueline LEPOINT à Patrick LABRANDE – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Nathalie DENIS – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI – André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Bernard PEQUIN

N°2018-114 : LIQUIDATION DU BAIL DE LOCATION-GERANCE DU MULTI-SERVICE VIANDE DE SAINT-GERMAIN DU BEL AIR – DELEGATION DU CONSEIL A LA PRESIDENTE

Rapporteur : Marie-Odile DELCAMP

La Communauté de Communes Quercy-Bouriane gère le multi service viandes, boucherie charcuterie, de Saint-Germain du Bel Air dans le cadre d'un contrat de location-gérance conclu le 18 avril 2016 avec la SAS « les trois ch'tis cochons »

La société gérante a fait l'objet d'une procédure de liquidation judiciaire prononcée le 23 avril 2018 par le tribunal de commerce de Cahors.

La Communauté de Communes a fait le choix de conserver le fonds de commerce pour permettre la poursuite de l'activité au titre de la préservation des services et des commerces de proximité en milieu rural, et par voie de conséquence s'est retrouvée substituée à l'application des contrats de travail en cours (trois contrats à temps partiel).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 38 votes pour et 1 abstention (Monsieur Alexandre BERGOUGNOUX) :

- permet à Madame la Présidente de prendre toutes décisions relatives à l'exécution, la modification et la cessation des contrats de travail susmentionnés (licenciement pour quelque cause que ce soit : rupture conventionnelle ...).

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 06 juin 2018

L'an deux mille dix-huit, le six juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 30 mai 2018

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Serge BAZIN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Paola BENASTRE – Alexandre BERGOUGNOUX – Bernard BOYE – Michel CAMMAS – Jean-Louis CONSTANT – Pouvoir de Jean-Pierre COUSTEIL à Michel CAMMAS – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Christian LALANDE – Pouvoir de Liliane LEMERCIER à Christian LALANDE – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel : Eric LAVERGNE

Payrignac : Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Soullaguet : Alain ESCAPOULADE

Saint Clair :

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Pouvoir de Jacqueline LEPOINT à Patrick LABRANDE – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Chantal LAURENT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

Etaient absents : Anne-Marie CHIMIRRI – Nathalie DENIS – Cécile PAGES – Nadine SAOUDI – André MANIE

A été élu secrétaire de séance : Bernard PEQUIN

N°2018-115 : CREATION D'UN POSTE CONTRACTUEL D'AGENT ADMINISTRATIF A TEMPS COMPLET POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Rapporteur : Marie-Odile DELCAMP

Lors de sa séance du 11 avril 2018 (délibération n°2018-087), le Conseil Communautaire a validé la création d'une Maison de Services au Public (MSAP).

Pour mémoire, les MSAP ont vocation à délivrer une offre de proximité à l'attention de tous les publics, de l'information transversale de 1er niveau à l'accompagnement de l'utilisateur sur des démarches spécifiques, en articulant présence humaine et outils numériques. Elles permettent de renforcer ainsi l'accès aux services de proximité en zone rurale par le développement d'espaces mutualisés pour offrir un bouquet de services principalement en matière d'emploi et de prestations sociales.

La MSAP, gérée par la Communauté de Communes Quercy Bouriane sera positionnée dans les locaux de la maison communautaire, 98 avenue Gambetta à Gourdon, et ouvrira ses portes à compter du 1^{er} juillet 2018.

Afin de répondre au mieux aux attentes du public, le manager centre-bourg de la CCQB prendra en charge la supervision du service, créant ainsi un lien entre les entreprises et artisans du territoire et les personnes en recherche d'emploi, ce qui favorisera, à terme, le développement économique. Il convient aussi de créer un poste sur des missions d'accueil, de conseils au public et de secrétariat.

La mise en œuvre de ce nouveau service va engendrer une charge de travail conséquente. Néanmoins, il semble difficile d'estimer, aujourd'hui, au plus juste, le besoin réel de personnel sur le long terme. Ainsi, il paraît plus opportun de recruter un agent administratif contractuel.

La loi n°84-53 du 26 janvier 1984, article 3-1, permet aux collectivités territoriales de recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité. Ces agents peuvent être recrutés pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs.

Il est donc proposé de créer un poste contractuel d'agent administratif, à temps complet, pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} juillet 2018 et ce jusqu'au 30 juin 2019, pour accroissement temporaire d'activité. Sa rémunération sera basée sur le premier échelon de la grille indiciaire du grade d'adjoint administratif territorial assorti du supplément familial de traitement (le cas échéant) ainsi que des indemnités instituées par l'assemblée délibérante.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- valide la création d'un poste contractuel d'agent administratif, dans les conditions ci avant-présentées,
- autorise Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

Délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme

La Présidente,
Marie-Odile DELCAMP